

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Réparation et remise en état des instruments à cordes du conservatoire de la ville de Quimper (relance) - Arts et Musiques - 16 000 € HT

N° DEC.2025.05.150.RC

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu l'arrêté 6.25.081 DDC en date du 6 mars 2025 déclarant sans suite pour motif d'infructuosité la consultation 0Q25002 relative à la réparation et remise en état des instruments à cordes du conservatoire de la ville de Quimper ;

Vu le budget de la ville, compte : 61558 et fonction : 311 ;

Vu le résultat de la relance de la procédure de consultation relative à la réparation et remise en état des instruments à cordes du conservatoire de la ville de Quimper effectuée le 28 mars 2025 sur le profil acheteur MEGALIS et identifiée sous le numéro 0Q25004 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet et attributaire de l'accord-cadre

La ville de Quimper conclura un accord-cadre pour la réparation et la remise en état des instruments à cordes du conservatoire de la ville de Quimper, avec l'entreprise ARTS ET MUSIQUES sise 2 rue Ducoedic, 29200 BREST.

Article 2 : Montant et durée de l'accord cadre de l'accord-cadre

L'accord-cadre sera conclu pour un an et pour un montant maximum de 16 000 € H.T

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 19 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 23/05/2025
(AR du 23/05/2025 ID: 029-212902324-20250519-DC1932H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*